

l'importance de la responsabilité qui leur incombe comme chefs de famille. Pourquoi espérer autre chose de la minorité catholique et pourquoi persister à lui demander l'abdication de ses droits reconnus, tels qu'établis par le pacte sacré de la Constitution?

Québec, 22 février 1897.

Signé: A. R. ANGERS C. R.

TH. CHASE-CASGRAIN C. R.

(Copie conforme à l'original).

J. CL. ARSENAULT P.<sup>ve</sup>

Vice-chancelier de l'Archevêché de Québec.

---